FICHE SIGNALÉTIQUE

1. Identification du produit et de l'entreprise

Identificateur du produit **Pure Reflections NR Med Activ**

Version n°

27-juillet-2015 Date de publication Mélange No CAS Code de produit PR80-QT

Automotive Refinish Activator/Hardener Usage du produit

Renseignements sur le fabricant Pure Reflections

A division of IAMG/International Autobody Marketing Group

1505 N. Hayden Road, Ste. 111 Scottsdale, Arizona 85257

États-Unis

I.fields@iamgaz.com

INFORMATION 1-87-REFINISH CHEMTREC 1-800-424-9300

Fournisseur Non disponible.

2. Identification des risques

Vue d'ensemble des mesures

d'urgence

DANGER

Liquide inflammable - peut diffuser des vapeurs formant des mélanges inflammables à ou au-dessus du point d'ignition. S'enflamme facilement au contact d'une source de chaleur, d'une étincelle ou de flammes. La chaleur peut provoquer une explosion du récipient. Cancérogène.

Irritant pour les yeux et la peau.

Tératogène. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.

Effets potentiels sur la santé

Voies d'exposition Inhalation. Ingestion. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.

Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation. Éviter le contact avec les yeux. Yeux

Peau Peut entraîner une irritation de la peau. Éviter tout contact avec la peau.

Peut provoquer le cancer par inhalation. Peut irriter l'appareil respiratoire. Toute inhalation Inhalation

prolongée peut être nocive. Ne pas respirer la poussière, la fumée, le gaz, la brume, les vapeurs,

la vaporisation.

Ingestion Effet irritant. Peut causer des nausées, des maux d'estomac et des vomissements. Ne pas

ingérer.

Les femmes enceintes ou en âge de procréer ne doivent pas être exposées à ce produit. Peut Effets chroniques

causer des anomalies congénitales. Le contact fréquent ou prolongé peut causer un dégraissage

et un dessèchement de la peau, entraînant une gêne et une dermatite.

Les symptômes de surexposition peuvent être les suivants : maux de tête, étourdissements. Signes et symptômes

fatigue, nausée et vomissements. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, un ædème, un

Les composants de ce produit sont dangereux pour les organismes aquatiques. Peut entraîner

assèchement, un dégraissage et des gerçures de la peau.

Effets potentiels sur

des effets néfastes à long terme pour l'environnement. l'environnement

3. Composition / Information sur les Ingrédients

Composants	No CAS	Pour cent
Méthyl n-amylcétone	110-43-0	30 - 60
Méthylisobutylcétone	108-10-1	5 - 10
3-Éthoxypropionate d'éthyle	763-69-9	3 - 7
1-Methoxy-2-propyl acetate	108-65-6	1 - 5
DIISOBUTYLCÉTONE	108-83-8	1 - 5

Nom de la matière : Pure Reflections NR Med Activ MSDS CANADA 1 / 13

PR80-QT Version n°: 01 Date de publication: 27-juillet-2015

Composants	No CAS	Pour cent
Acétate de n-butyle	123-86-4	1 - 5
1,2,4-triméthylbenzène	95-63-6	0.5 - 1.5
1,3,5-triméthylbenzène	108-67-8	0.1 - 1
Éthylbenzène	100-41-4	0.1 - 1
m-Xylène	108-38-3	0.1 - 1
o-Xylène	95-47-6	0.1 - 1
Autres composés sous les niveaux déclarables		15 - 40

4. Mesures de premiers soins

Procédures de premiers soins

Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime Inhalation

a inhalé la substance. Recourir à la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve de retenue ou de tout autre appareil respiratoire et médical approprié. Obtenir une

assistance médicale en cas de besoin.

Contact cutané Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver immédiatement et

> abondamment avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste. En cas de léger contact avec la peau, éviter d'étendre le produit sur une partie de la peau

non-affectée.

Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. S'il y a présence de Contact avec les yeux.

lentille cornéennes, NE PAS retarder l'irrigation ou tenter de retirer les lentilles. Continuer de

rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Rincer soigneusement la bouche. Ne jamais faire avaler quelque chose à une victime inconsciente Ingestion

ou souffrant de convulsions. En cas d'ingestion en grande quantité, appeler immédiatement un centre antipoison. Ne pas faire vomir sans l'avis préalable d'un centre antipoison. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré la substance. Recourir à la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve de retenue ou de tout autre

appareil respiratoire et médical approprié.

En cas d'essoufflement ou de halètements, donner de l'oxygène. Les symptômes peuvent se Avis aux médecins

manifester à retardement.

En cas d'essoufflement ou de halètements, donner de l'oxygène. En cas de malaise, consulter un Conseils généraux

médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent. S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation. Garder la victime en observation. Tenir toute victime au chaud.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Indice d'inflammabilité Inflammable d'après les critères du SIMDUT. La chaleur peut provoquer une explosion du

récipient. Les vapeurs peuvent se diffuser jusqu'à une source d'inflammation éloignée puis

provoquer un retour de flamme.

Agents extincteurs

Agents extincteurs Poudre. Mousse résistante à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO2).

appropriés

Méthodes d'extinction

inappropriées

Eau. Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Protection pour les pompiers

Dangers spécifiques provenant de la substance

chimique

Le feu peut générer des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.

Équipement de protection pour les pompiers

Les pompiers doivent porter des vêtements de protection complets y compris un appareil de

respiration autonome.

Équipement/directives de lutte contre les incendies

Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome. Si un réservoir, un conteneur sur rail ou un camion-citerne se retrouve dans un incendie, ISOLER le périmètre dans un rayon de 800 mètres; envisager aussi une première évacuation de 800 mètres dans toutes les directions. Rester TOUJOURS à distance des réservoirs envahis par les flammes. En cas d'incendie, refroidir les réservoirs par arrosage. Se retirer immédiatement au signal du dispositif de sécurité d'aération ou s'il y a une décoloration des réservoirs en raison de l'incendie. En cas d'incendie majeur dans la zone de chargement : utiliser des supports de tuyaux autonomes et des lances à eau autonomes; sinon, se retirer et laisser brûler. Certains de ces matériaux, en cas de renversement, risquent de s'évaporer en laissant un résidu inflammable.

Données sur l'explosibilité

Sensibilité aux décharges électrostatiques

Non disponible.

Sensibilité aux chocs

Non disponible.

Produits de combustion

ı

Non disponible.

dangereux

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles

Songer à une évacuation initiale dans la direction du vent d'au moins 500 mètres (1/3 mile). Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas contaminer l'eau.

Méthodes de confinement

Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Déplacer le cylindre vers une zone sûre et ouverte si la fuite est irréparable. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées.

Méthodes de nettoyage

Éteindre toutes les flammes à proximité. Ne pas rejeter dans l'environnement.

Déversement accidentel important : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Utiliser un matériau non combustible tel que vermiculite, sable ou terre pour absorber le produit et le placer dans un contenant pour une évacuation ultérieure. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversement accidentel peu important: Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Nettoyer selon les réglementations applicables. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

Autres informations

Nettoyer selon les réglementations applicables.

7. Manipulation et entreposage

Manutention

Ne pas manipuler, entreposer ni ouvrir à proximité d'une flamme nue, de sources de chaleur ou de sources d'inflammation. Protéger le produit du soleil. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Ne pas respirer la poussière, la fumée, le gaz, la brume, les vapeurs, la vaporisation. Éviter le contact avec la peau. Éviter le contact avec les yeux. Éviter l'exposition prolongée. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas utiliser dans des endroits sans ventilation adéquate. Porter un équipement de protection personnelle. Lavez vigoureusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement.

Entreposage

Ne pas manier ou stocker à proximité d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Conserver à une température ne dépassant pas 49 °C. Ce matériau peut accumuler des charges statiques pouvant causer des étincelles et devenir une source d'ignition. Empêcher l'accumulation de charges électrostatiques en utilisant des techniques de mise à la masse et de raccordement communes. Entreposer dans un conteneur fermé loin des matières incompatibles. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver dans un endroit muni de gicleurs. Prendre des précautions lors de la manipulation et du stockage. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10).

Nom de la matière : Pure Reflections NR Med Activ PR80-QT Version n°: 01 Date de publication: 27-juillet-2015

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

25 ppm 25 ppm 200 ppm 150 ppm 25 ppm 20 ppm 50 ppm 50 ppm 150 ppm 150 ppm 100 ppm 150 ppm
200 ppm 150 ppm 25 ppm 20 ppm 50 ppm 75 ppm 20 ppm 150 ppm 150 ppm 100 ppm 150 ppm 120 ppm 120 ppm 120 ppm
150 ppm 25 ppm 20 ppm 50 ppm 75 ppm 20 ppm 150 ppm 150 ppm 100 ppm 150 ppm 100 ppm 150 ppm 120 ppm 130 ppm 140 ppm 150 ppm 150 ppm 160 ppm 175 ppm 185 ppm 185 ppm 186 ppm
25 ppm 20 ppm 50 ppm 75 ppm 20 ppm 150 ppm 150 ppm 100 ppm
25 ppm 20 ppm 50 ppm 75 ppm 20 ppm 150 ppm 150 ppm 100 ppm
50 ppm 75 ppm 20 ppm 150 ppm 100 ppm 150 ppm 100 ppm 100 ppm 100 ppm 120 maxe 1, Tableau 2) Valeur 123 mg/m3
75 ppm 20 ppm 150 ppm 150 ppm 150 ppm 150 ppm 160 ppm 100 ppm 100 ppm 120 mexe 1, Tableau 2) Valeur 123 mg/m3
20 ppm 150 ppm 160 ppm 150 ppm 160 ppm 160 ppm 160 ppm 160 ppm 160 ppm 17
150 ppm 100 ppm 150 ppm 100 ppm nexe 1, Tableau 2) Valeur 123 mg/m3
100 ppm 150 ppm 100 ppm nexe 1, Tableau 2) Valeur 123 mg/m3
150 ppm 100 ppm nexe 1, Tableau 2) Valeur 123 mg/m3
150 ppm 100 ppm nexe 1, Tableau 2) Valeur 123 mg/m3
nexe 1, Tableau 2) Valeur 123 mg/m3
nexe 1, Tableau 2) Valeur 123 mg/m3 25 ppm
Valeur 123 mg/m3 25 ppm
25 ppm
25 ppm
950 mg/m3
200 ppm
713 mg/m3
150 ppm
145 mg/m3
25 ppm
543 mg/m3
125 ppm
434 mg/m3
100 ppm
233 mg/m3
50 ppm
307 mg/m3
75 ppm
205 mg/m3
50 ppm
651 mg/m3
-
150 ppm
434 mg/m3 100 ppm
651 mg/m3 150 ppm
130 ppm 434 mg/m3 100 ppm
9 2711 25 1412 53 7256141614

Nom de la matière : Pure Reflections NR Med Activ PR80-QT Version n°: 01 Date de publication: 27-juillet-2015

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée

1.2.4-timethylbenzene TWA 25 ppm	Composants	Туре	Valeur
1.3.5-Immethytobenzahe		TWA	25 ppm
1Methoxy-2-propyl acetate (CAS 108-65-6)	1,3,5-triméthylbenzène	TWA	25 ppm
TWA	1-Methoxy-2-propyl acetate	STEL	75 ppm
123.86-4) DIISOBUTYLCÉTONE [CAS 108-83.8] TWA 20 ppm Methylin-amyloctone (CAS TWA 50 ppm 104.1-4) Methylin-amyloctone (CAS TWA 50 ppm 104.1-4) Methylin-amyloctone (CAS TWA 50 ppm 105.10-1) TWA 20 ppm m-Xylène (CAS 108-38-3) STEL 150 ppm 17WA 100 ppm 0-Xylène (CAS 95-47-6) STEL 150 ppm TWA 100 ppm 108-10-1) TWA 20 ppm 109-10-10 100 ppm 100	,	TWA	50 ppm
(CAS 108-83-8) Ethylbenzehe (CAS 108-41-4) Methyl n-amylcétone (CAS 100-41-4) Methyl n-amylcétone (CAS 100-41-4) Methyl n-amylcétone (CAS 108-38-3) Methylisobutylcétone (CAS 108-30-4) Methylisobutylcétone (CAS 108-30-4) TWA 20 pm m-Xylène (CAS 108-38-3) TWA 100 ppm TWA 100 ppm		TWA	20 ppm
100.41-4) Methyl n-amyloetone (CAS 108-38-3) TWA 50 ppm m-Xylène (CAS 108-38-3) TWA 20 ppm m-Xylène (CAS 95-47-6) TWA 100 ppm m-Xylène (CAS 95-47-6) TWA 100 ppm TWA 100 ppm TWA 100 ppm m-Xylène (CAS 95-47-6) TWA 100 ppm TWA 25 ppm (CAS 95-83-6) Type Valeur 1.2.4 triméthylbenzène (CAS 108-38-3) TEL 200 ppm TWA 25 ppm (CAS 108-38-8) TWA 25 ppm TWA 20 ppm TWA 20 ppm TWA 20 ppm Methyl n-amyloetone (CAS TEL 20 ppm Methyl n-amyloetone (CAS TEL 30 ppm TWA 20 ppm TWA 20 ppm Methylsobutyloetone (CAS STEL 30 ppm TWA 100-41-4) TWA 20 ppm Methylsobutyloetone (CAS TEL 30 ppm TWA 100 ppm TWA 100 ppm TWA 20 ppm TWA 100 ppm TWA 20 ppm TWA 20 ppm Methylsobutyloetone (CAS STEL 150 ppm TWA 100 ppm TWA 20 ppm TWA 300 ppm TWA 300 ppm TWA 300 mpm3 TYPE Valeurs Etchimiques TWA 25 ppm (CAS 108-63-6) TWA 25 ppm CAS 108-63-6) TWA 300 mg/m3 **CENTRAN PROPRIES TEL 50 ppm 3-Éthoxypropionate d'éthyle TWA 300 mg/m3 **CENTRAN PROPRIES TEL 50 ppm 3-Éthoxypropionate d'éthyle TWA 300 mg/m3 **CENTRAN PROPRIES TEL 50 ppm 3-Éthoxypropionate d'éthyle TWA 300 mg/m3	DIISOBUTYLCÉTONE	TWA	25 ppm
110.43-0.9	Éthylbenzène (CAS	TWA	20 ppm
108-10-1)		TWA	50 ppm
m-Xylène (CAS 108-38-3)		STEL	75 ppm
D-Xylène (CAS 95-47-6) STEL TWA 100 ppm TWA 12,4-trinéthylbenzène TWA 25 ppm (CAS 96-96-96) 1,3,5-trinéthylbenzène TWA 25 ppm (CAS 96-8-96) 1,35-trinéthylbenzène TWA 25 ppm (CAS 96-8-96) TWA 25 ppm (CAS 96-8-96) TWA 25 ppm (CAS 108-8-8) TWA 25 ppm (CAS 108-8-8-96) TWA 20 ppm TWA 100 p		TWA	20 ppm
TWA 100 ppm TSTEL 150 ppm TWA 100 ppm TWA 100 ppm Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hyglène du travail) Composants Type Valeur 1.2.4-trinéthylbenzène TWA 25 ppm (CAS 96-96-96) 1.3.5-trinéthylbenzène TWA 25 ppm (CAS 108-67-90) 1.3.5-trinéthylbenzène TWA 25 ppm (CAS 108-67-90) 1.3.5-trinéthylbenzène TWA 25 ppm (CAS 108-68-90) 1.3.5-trinéthylbenzène TWA 25 ppm (CAS 108-68-90) 1.3.5-trinéthylbenzène TWA 25 ppm (CAS 108-68-90) 1.3.5-trinéthylbenzène TWA 20 ppm 1.3.5-trinéthylbenzène TWA 20 ppm 1.3.5-trinéthylbenzène TWA 20 ppm 1.3.5-trinéthylbenzène TWA 25 ppm 1.3.5-trinéthylbenzène TWA 270 mg/m3 1.5-trinéthylbenzène TWA 270 mg/m3	m-Xylène (CAS 108-38-3)	STEL	
c-Xylène (CAS 95-47-6) STEL TWA 100 pm 150 ppm 100 pm Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) Composants Type Valeur 1,2,4-triméthylbenzène (CAS 95-63-6) TWA 25 ppm 25 ppm 1,3,5-triméthylbenzène (CAS 108-67-8) TWA 25 ppm 25 ppm Acétate de n-butyle (CAS 108-67-8) STEL 200 ppm 200 ppm 123-86-4) TWA 150 ppm 25 ppm DIISOBUTYLCÉTONE (CAS 108-39-8) TWA 25 ppm 25 ppm Ethylbenzène (CAS 108-39-8) TWA 20 ppm 20 ppm 100-41-4) Méthyl n-amyletène (CAS 108-38-8) TWA 50 ppm 108-10-10 TWA 20 ppm 20 ppm m-Xylène (CAS 108-38-3) STEL 150 ppm 108-10-10 TWA 100 ppm m-Xylène (CAS 95-47-6) STEL 150 ppm TWA 100 ppm 25 ppm Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques) Composants Type Valeur 1,2,4-triméthylbenzène (CAS 108-63-6) TWA 25 ppm 1,3,5-triméthylbenzène (CAS 108-65-6) TWA 270 mg/m3 (CAS 108-67-9)			
TWA	o-Xvlène (CAS 95-47-6)		
Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) Composants Type Valeur 1,2,4-triméthylbenzène TWA 25 ppm (CAS 95-63-6) 1,3,5-triméthylbenzène TWA 25 ppm (CAS 108-67-8) Acétate de n-butyle (CAS STEL 200 ppm 123-86-4) TWA 150 ppm DIISOBUTYLCÉTONE TWA 25 ppm (CAS 108-83-8) Ethylbenzène (CAS TWA 20 ppm 100-41-4) Whéthyl n-amylcétone (CAS TWA 50 ppm 110-43-0) TWA 20 ppm Méthylisobutylcétone (CAS STEL 75 ppm 108-10-1) TWA 20 ppm m-Xylène (CAS 108-38-3) STEL 150 ppm -Xylène (CAS 95-47-6) STEL 150 ppm c-Xylène (CAS 95-47-6) TEL 150 ppm Canda. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques) 100 ppm Canda. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques) 100 ppm CAS 95-63-6) TWA 25	o Aylone (che do 17 d)		
Composants Type Valeur 1.2.4-triméthylbenzène (CAS 95-63-6) TWA 25 ppm (CAS 95-63-6) 1.3.5-triméthylbenzène TWA 25 ppm (CAS 108-67-8) Acétate de n-butyle (CAS STEL 200 ppm 123-86-4) TWA 150 ppm DIISOBUTYLCÉTONE (CAS 108-83-8) TWA 25 ppm (CHYLCÉTONE (CAS 108-83-8) TWA 20 ppm 100-41-4) TWA 50 ppm Méthyl n-amylcétone (CAS 108-38-8) TWA 50 ppm 108-10-1) TWA 20 ppm m-Xylène (CAS 108-38-3) STEL 150 ppm m-Xylène (CAS 108-38-3) STEL 150 ppm o-Xylène (CAS 95-47-6) STEL 150 ppm TWA 100 ppm 100 ppm Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques) Composants TWA 25 ppm 1.2.4-triméthylbenzène (CAS 95-63-6) TWA 25 ppm (CAS 108-67-8) TWA 270 mg/m3 1Methoxy-2-propyl acetate (CAS 108-66-6) TWA 270 mg/m3 (CAS 108-66-6) 50 ppm 3-Éthoxypr			
(CAS 95-63-6) 1,3,5-triméthylbenzène (CAS 108-67-8) Acétate de n-butyle (CAS TWA 25 ppm 200 ppm 123-86-4) TWA 150 ppm DIISOBUTYLCÉTONE TWA 25 ppm (CAS 108-83-8) Ethylbenzène (CAS TWA 20 ppm 104-14) Méthyl n-amylcétone (CAS TWA 50 ppm 11043-0) Méthylisobutylcétone (CAS TWA 20 ppm 11043-0) Méthylisobutylcétone (CAS TWA 20 ppm 1104-10-1) TWA 20 ppm nXylène (CAS 108-38-3) TWA 20 ppm nXylène (CAS 108-38-3) TWA 100 ppm oXylène (CAS 95-47-6) TWA 100 ppm Canada LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques) Composants Type Valeur 1,2,4-triméthylbenzène (CAS 95-63-6) 1,3,5-triméthylbenzène (CAS 108-67-8) TWA 25 ppm (CAS 108-67-8) 1-Methoxy-2-propyl acetate (CAS 108-66-6) 3-Éthoxypropionate d'éthyle (CAS 108-63-69-9) Acétate de n-butyle (CAS STEL 200 ppm	· · ·		t to the state of
1,3,5-triméthy/benzène (CAS 108-67-8) TWA 25 ppm (CAS 108-67-8) STEL 200 ppm 123-86-4) TWA 150 ppm DIISOBUTYLCÉTONE (CAS 108-83-8) TWA 25 ppm Éthylbenzène (CAS 108-83-8) TWA 20 ppm 100-41-4) Méthyl n-amylcétone (CAS 108-38-3) TWA 50 ppm 109-41-4) TWA 50 ppm Méthyl n-amylcétone (CAS 108-38-3) STEL 75 ppm 108-10-1) TWA 20 ppm m-Xylène (CAS 108-38-3) STEL 150 ppm TWA 100 ppm 150 ppm 0-Xylène (CAS 95-47-6) STEL 150 ppm TWA 100 ppm 150 ppm Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques) Composants Type Valeur 1,2,4-triméthy/benzène (CAS 108-67-8) TWA 25 ppm 1,3,5-triméthy/benzène (CAS 108-67-8) TWA 270 mg/m3 1-Methoxy-2-propyl acetate (CAS 108-65-6) 50 ppm 3-Éthoxypropionate d'éthyle (CAS 763-69-9) TWA 300 mg/m3 (CAS 763-69-9) 50 ppm 3-Éthoxypropionate d'éthyle (CAS 496-64) TWA 200 ppm		TWA	25 ppm
123-86-4)	1,3,5-triméthylbenzène	TWA	25 ppm
DIISOBUTYLCÉTONE (CAS 108-83-8)		STEL	200 ppm
CAS 108-83-8 Ethylbenzène (CAS TWA 20 ppm 100-41-4) Méthyl n-amylcétone (CAS TWA 50 ppm 110-43-0) Méthyl n-amylcétone (CAS STEL 75 ppm 108-10-1) TWA 20 ppm m-Xylène (CAS 108-38-3) STEL 150 ppm TWA 100 ppm		TWA	150 ppm
100-41-4 Méthyl n-amylcétone (CAS TWA 50 ppm 110-43-0) Méthyl n-amylcétone (CAS STEL 75 ppm 108-10-1) TWA 20 ppm m-Xylène (CAS 108-38-3) STEL 150 ppm TWA 100 ppm 1		TWA	25 ppm
110-43-0 Méthylisobutylcétone (CAS STEL 75 ppm 108-10-1 TWA 20 ppm m-Xylène (CAS 108-38-3) STEL 150 ppm TWA 100 ppm O-Xylène (CAS 95-47-6) STEL 150 ppm TWA 100 ppm O-Xylène (CAS 95-47-6) STEL 150 ppm TWA 100 ppm O-Xylène (CAS 95-47-6) TWA 100 ppm O-Xylène (CAS 95-47-6) TWA	100-41-4)		20 ppm
TWA 20 ppm m-Xylène (CAS 108-38-3) STEL 150 ppm TWA 100 ppm O-Xylène (CAS 95-47-6) STEL 150 ppm TWA 100 ppm O-Xylène (CAS 95-47-6) TWA 100 ppm O-Xylène (CAS 95-47-6) TWA 100 ppm O-Xylène (CAS 95-63-6) Type Valeur O-Xylène (CAS 95-63-6) O-Xylène (CAS 95-63-6) O-Xylène (CAS 108-67-8) O-Xylène (CAS 108-67-8) O-Xylène (CAS 108-65-6)	110-43-0)		
m-Xylène (CAS 108-38-3)			
TWA 100 ppm o-Xylène (CAS 95-47-6) STEL 150 ppm TWA 100 ppm Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques) Composants Type Valeur 1,2,4-triméthylbenzène TWA 25 ppm (CAS 95-63-6) 1,3,5-triméthylbenzène TWA 25 ppm (CAS 108-67-8) 1-Methoxy-2-propyl acetate TWA 270 mg/m3 (CAS 108-65-6) 50 ppm 3-Éthoxypropionate d'éthyle (CAS 763-69-9) 50 ppm Acétate de n-butyle (CAS STEL 200 ppm 123-86-4)			
o-Xylène (CAS 95-47-6) STEL TWA 100 ppm Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques) Composants Type Valeur 1,2,4-triméthylbenzène (CAS 95-63-6) 1,3,5-triméthylbenzène (CAS 108-67-8) 1-Methoxy-2-propyl acetate (CAS 108-65-6) TWA 270 mg/m3 (CAS 108-65-6) 50 ppm 3-Éthoxypropionate d'éthyle (CAS 763-69-9) Acétate de n-butyle (CAS STEL 200 ppm	m-Xylène (CAS 108-38-3)		
TWA 100 ppm Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques) Type Valeur 1,2,4-triméthylbenzène (CAS 95-63-6) 1,3,5-triméthylbenzène (CAS 108-67-8) 1-Methoxy-2-propyl acetate (CAS 108-65-6) 30 ppm 3-Éthoxypropionate d'éthyle (CAS 763-69-9) 4 Cétate de n-butyle (CAS 123-86-4) TWA 100 ppm 25 ppm 25 ppm 270 mg/m3 50 ppm 300 mg/m3		TWA	100 ppm
Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques) Composants Type Valeur 1,2,4-triméthylbenzène (CAS 95-63-6) 1,3,5-triméthylbenzène (CAS 108-67-8) 1-Methoxy-2-propyl acetate (CAS 108-65-6) TWA 25 ppm (CAS 108-65-6) 1-Methoxy-2-propyl acetate (CAS 108-65-6) 50 ppm 3-Éthoxypropionate d'éthyle (CAS 763-69-9) Acétate de n-butyle (CAS STEL 200 ppm	o-Xylène (CAS 95-47-6)	STEL	150 ppm
Composants Type Valeur 1,2,4-triméthylbenzène (CAS 95-63-6) 1,3,5-triméthylbenzène (CAS 108-67-8) 1-Methoxy-2-propyl acetate (CAS 108-65-6) TWA 25 ppm 1-Methoxy-2-propyl acetate (CAS 108-65-6) TWA 270 mg/m3 50 ppm 3-Éthoxypropionate d'éthyle (CAS 763-69-9) TWA 300 mg/m3 Acétate de n-butyle (CAS 123-86-4) STEL 200 ppm		TWA	100 ppm
Composants Type Valeur 1,2,4-triméthylbenzène (CAS 95-63-6) 1,3,5-triméthylbenzène (CAS 108-67-8) 1-Methoxy-2-propyl acetate (CAS 108-65-6) TWA 25 ppm 1-Methoxy-2-propyl acetate (CAS 108-65-6) TWA 270 mg/m3 50 ppm 3-Éthoxypropionate d'éthyle (CAS 763-69-9) TWA 300 mg/m3 Acétate de n-butyle (CAS 123-86-4) STEL 200 ppm	Canada I FMT nour l'Ontario (Co	ntrôle de l'exposition à des	agents biologiques et chimiques)
(CAS 95-63-6) 1,3,5-triméthylbenzène TWA 25 ppm (CAS 108-67-8) 1-Methoxy-2-propyl acetate TWA 270 mg/m3 (CAS 108-65-6) 50 ppm 3-Éthoxypropionate d'éthyle TWA 300 mg/m3 (CAS 763-69-9) 50 ppm Acétate de n-butyle (CAS STEL 200 ppm			
1,3,5-triméthylbenzène TWA 25 ppm (CAS 108-67-8) 1-Methoxy-2-propyl acetate TWA 270 mg/m3 (CAS 108-65-6) 50 ppm 3-Éthoxypropionate d'éthyle TWA 300 mg/m3 (CAS 763-69-9) 50 ppm Acétate de n-butyle (CAS STEL 200 ppm 123-86-4) 200 ppm	• •	TWA	25 ppm
1-Methoxy-2-propyl acetate (CAS 108-65-6) 3-Éthoxypropionate d'éthyle (CAS 763-69-9) Acétate de n-butyle (CAS STEL 200 ppm 2	1,3,5-triméthylbenzène	TWA	25 ppm
3-Éthoxypropionate d'éthyle (CAS 763-69-9) Acétate de n-butyle (CAS STEL 200 ppm 200		TWA	-
Acétate de n-butyle (CAS STEL 200 ppm 123-86-4)		TWA	300 mg/m3
,		STEL	· ·
	123-80-4)	TWA	150 ppm

,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	Туре	0.5	
ONSOBUTYLCÉTONE	TWA	25 ppm	
CAS 108-83-8) (thylbenzène (CAS	STEL	125 ppm	
00-41-4)	OTEL	120 μμπ	
,	TWA	100 ppm	
léthyl n-amylcétone (CAS	TWA	115 mg/m3	
10-43-0)			
144-11	OTEL	25 ppm	
léthylisobutylcétone (CAS 08-10-1)	STEL	75 ppm	
00 10 1)	TWA	50 ppm	
n-Xylène (CAS 108-38-3)	STEL	150 ppm	
	TWA	100 ppm	
-Xylène (CAS 95-47-6)	STEL	150 ppm	
Aylene (ONO 30 41 0)	TWA	100 ppm	
anada. LEMT du Québec, (Minist omposants	ere du Travail. Reglement sur la Type	qualite du milleu de travall) Valeur	
<u> </u>			
,2,4-triméthylbenzène CAS 95-63-6)	TWA	123 mg/m3	
5,10 00 00 0,		25 ppm	
,3,5-triméthylbenzène	TWA	123 mg/m3	
CAS 108-67-8)		-	
		25 ppm	
cétate de n-butyle (CAS	STEL	950 mg/m3	
23-86-4)		200 ppm	
	TWA	713 mg/m3	
	IVVA		
NICOBLITYI CÉTONE	T\A/A	150 ppm	
NISOBUTYLCÉTONE CAS 108-83-8)	TWA	145 mg/m3	
5, 10 100 00 0,		25 ppm	
thylbenzène (CAS	STEL	543 mg/m3	
00-41-4)			
		125 ppm	
	TWA	434 mg/m3	
		100 ppm	
Méthyl n-amylcétone (CAS	TWA	233 mg/m3	
10-43-0)		50 ppm	
léthylisobutylcétone (CAS	STEL	307 mg/m3	
08-10-1)	SILL	307 mg/m3	
,		75 ppm	
	TWA	205 mg/m3	
		50 ppm	
n-Xylène (CAS 108-38-3)	STEL	651 mg/m3	
- ,		150 ppm	
	TWA	434 mg/m3	
		100 ppm	
-Xylène (CAS 95-47-6)	STEL	651 mg/m3	
, (- · 	150 ppm	
	TWA	434 mg/m3	
	1 **/ 1	100 ppm	
TATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 L	imitos do contaminante aérione (
TATS-UNIS. USHA Tableau Z-1 L Composants	imites de contaminants aeriens (Type	29 CFR 1910.1000) Valeur	
Acétate de n-butyle (CAS	PEL (limite	710 mg/m3	
23-86-4)	d'exposition		
	admissible)		

Composants	Туре	Valeur	
DIISOBUTYLCÉTONE (CAS 108-83-8)	PEL (limite d'exposition admissible)	290 mg/m3	
		50 ppm	
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	PEL (limite d'exposition admissible)	435 mg/m3	
		100 ppm	
Méthyl n-amylcétone (CAS 110-43-0)	PEL (limite d'exposition admissible)	465 mg/m3	
		100 ppm	
Méthylisobutylcétone (CAS 108-10-1)	PEL (limite d'exposition admissible)	410 mg/m3	
	,	100 ppm	
m-Xylène (CAS 108-38-3)	PEL (limite d'exposition admissible)	435 mg/m3	
	,	100 ppm	
o-Xylène (CAS 95-47-6)	PEL (limite d'exposition admissible)	435 mg/m3	
		100 ppm	

Valeurs limites biologiques

Indices d'exposition biologique de l'ACGIH

Composants	Valeur	Déterminant	Échantillo n	Temps d'échantillonnag e
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	0.15 g/g	Somme de l'acide mandélique et de l'acide phénylglyoxyliq ue	Créatinine dans l'urine	*
Méthylisobutylcétone (CAS 108-10-1)	1 mg/l	méthylisobutylc étone	Urine	*
m-Xylène (CAS 108-38-3)	1.5 g/g	Acides méthylhippuriq ues	Créatinine dans l'urine	*
o-Xylène (CAS 95-47-6)	1.5 g/g	Acides méthylhippuriq ues	Créatinine dans l'urine	*

^{* -} Pour des détails sur l'échantillonnage, veuiller consulter le document source.

Mécanismes techniques

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Équipement de protection individuelle

Protection du visage/des yeux	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).
Protection de la peau	Porter un vêtement de protection approprié. Porter des gants de protection.
Protection respiratoire	Utiliser un appareil respiratoire à pression positive s'il y a des possibilités de libération incontrôlée, si les niveaux d'exposition sont inconnus ou dans toutes autres conditions où des respirateurs à adduction d'air filtré ne fourniraient pas une protection adéquate.
Protection des mains	Porter des gants de protection.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique Liquide. **Forme** Liquide.

Couleur Incolore transparent ou presque incolore

Odeur De solvant. Seuil de perception de l'odeur Non disponible. Ha Non disponible.

7.31 hPa estimation Tension de vapeur Densité de la vapeur Non disponible.

Point d'ébullition 116.5 °C (241.7 °F) estimation -84 °C (-119.2 °F) estimation Point de fusion/point de

congélation

Non disponible. Solubilité (eau)

Densité 0.94

Densité relative Non disponible.

Point d'éclair 22.8 °C (73.0 °F) estimation

Limites d'inflammabilité dans l'air, supérieures, % en volume 12 % estimation

Limites d'inflammabilité dans

1.1 % estimation

l'air, inférieures, % en volume **Température**

393.33 °C (740 °F) estimation

d'auto-inflammation

4.3 lbs/gal Réglementaire 4.3 lbs/gal Substance 521 g/l Réglementaire 521 g/l Substance

Taux d'évaporation Non disponible.

Pourcentage de matières

volatiles

COV

55.29 %

Coefficient de répartition

(n-octanol/eau)

Non disponible.

Autres données

7.86 lbs/gal Densité

10. Stabilité chimique et données sur la réactivité

Stabilité chimique Risque d'explosion.

Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matériaux incompatibles. Conditions à éviter

Matériaux incompatibles Acides forts. Les agents oxydants forts.

Produits de décomposition

dangereux

Non disponible.

Risque de réactions

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

dangereuses

11. Renseignements toxicologiques

Données toxicologiques

Résultats D'essais Composants **Espèces**

1,2,4-triméthylbenzène (CAS 95-63-6)

Aiguë Cutané

DL50 Lapin > 3160 mg/kg

Inhalation

CL50 Rat > 2000 ppm, 48 heures

Nom de la matière : Pure Reflections NR Med Activ MSDS CANADA PR80-QT Version n°: 01 Date de publication: 27-juillet-2015

Composants	Espèces	Résultats D'essais
Orale		
DL50	Rat	6 g/kg
1,3,5-triméthylbenzène (CAS	108-67-8)	
<u>Aiguë</u>		
Orale		
DL50	Rat	8970 mg/kg
Acétate de n-butyle (CAS 123	3-86-4)	
<u>Aiguë</u>		
Inhalation	5	400 # 41
CL50	Rat Wistar	160 mg/l, 4 heures
Orale	D /	44000
DL50	Rat	14000 mg/kg
DIISOBUTYLCÉTONE (CAS	108-83-8)	
<u>Aiguë</u>		
Cutané DL50	Lanin	16200 mg/kg
DESU	Lapin	
	Rat	> 2000 mg/kg
Inhalation CL50	Dot	> E mail 4 hourse
	Rat	> 5 mg/l, 4 heures
Orale DL50	Rat	E29E malka
DE20		5285 mg/kg
ή	Souris	1416 mg/kg
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	
<u>Aiguë</u>		
Cutané DL50	Lapin	17800 mg/kg
Orale	Εαριτί	17 000 Hig/kg
DL50	Rat	3500 mg/kg
Méthyl n-amylcétone (CAS 11		5500 Hig/kg
Aiguë	10-43-0)	
<u>Aigue</u> Cutané		
DL50	Lapin	12600 mg/kg
Orale		
DL50	Rat	1.67 g/kg
	Souris	730 mg/kg
Méthylisobutylcétone (CAS 10		r oo mg.ng
Aiguë	00-10-1)	
<u> Cutané</u>		
DL50	Lapin	> 16000 mg/kg
Inhalation	·	5 5
CL50	Rat	8.2 mg/l, 4 heures
Orale		•
DL50	Rat	2080 mg/kg
m-Xylène (CAS 108-38-3)		
Aiguë		
Cutané		
DL50	Lapin	12100 mg/kg

Composants	Espèces	Résultats D'essais
Inhalation		
CL50	Souris	5300 ppm, 6 heures
Orale		
DL50	Rat	4300 mg/kg
	Souris	1590 mg/kg
o-Xylène (CAS 95-47-6)		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Lapin	> 43 g/kg
Inhalation		
CL50	Rat	6350 ppm, 4 heures
	Souris	4600 ppm, 6 heures
Orale		
DL50	Rat	4300 mg/kg
	Souris	1590 mg/kg
Effets aigus		

Effets aigus

Sensibilisation Non disponible.

Effets chroniques Dangereux d'après les critères du SIMDUT. Toute inhalation prolongée peut être nocive. Une

exposition prolongée peut causer des effets chroniques.

Dangereux d'après les critères du SIMDUT. Cancérogène. Cancérogénicité

Carcinogènes selon l'ACGIH

Éthylbenzène (CAS 100-41-4) A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez

l'homme.

Méthylisobutylcétone (CAS 108-10-1) A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez

l'homme.

m-Xylène (CAS 108-38-3) A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour

l'homme.

o-Xylène (CAS 95-47-6) A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour

l'homme.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Éthylbenzène (CAS 100-41-4) 2B Peut-être cancérogène pour l'homme. Méthylisobutylcétone (CAS 108-10-1) 2B Peut-être cancérogène pour l'homme.

m-Xylène (CAS 108-38-3) 3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour

l'homme.

o-Xylène (CAS 95-47-6) 3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour

l'homme.

Corrosion et/ou irritation de la

peau

Non disponible.

Graves lésions/irritation aux

yeux

Non disponible.

Mutagénicité Non disponible. Effets sur la reproduction Non disponible.

Dangereux d'après les critères du SIMDUT. Éviter l'exposition des femmes en début de grossesse. Tératogénicité

Matériaux synergétiques Non disponible.

Autres informations Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

12. Données écologiques

Données écotoxicologiques

Composants		Espèces	Résultats D'essais			
1,2,4-triméthylbenzène (CAS 95-63-6)						
Aquatique						
Poisson	CL50	tête-de-boule (pimephales promelas)	7.19 - 8.28 mg/l, 96 heures			

Nom de la matière : Pure Reflections NR Med Activ MSDS CANADA

Composants		Espèces	Résultats D'essais		
1,3,5-triméthylbenzène (CAS 1	08-67-8)				
Aquatique					
Poisson	CL50	Cyprin doré (carassius auratus)	9.89 - 15.05 mg/l, 96 heures		
Acétate de n-butyle (CAS 123-8	36-4)				
Aquatique					
Poisson	CL50	tête-de-boule (pimephales promelas)	17 - 19 mg/l, 96 heures		
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)					
Aquatique					
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	1.37 - 4.4 mg/l, 48 heures		
Poisson	CL50	tête-de-boule (pimephales promelas)	7.5 - 11 mg/l, 96 heures		
Méthyl n-amylcétone (CAS 110	-43-0)				
Aquatique					
Poisson	CL50	tête-de-boule (pimephales promelas)	126 - 137 mg/l, 96 heures		
Méthylisobutylcétone (CAS 108	3-10-1)				
Aquatique					
Poisson	CL50	tête-de-boule (pimephales promelas)	492 - 593 mg/l, 96 heures		
m-Xylène (CAS 108-38-3)					
Aquatique					
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	2.81 - 5 mg/l, 48 heures		
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	8.4 mg/l, 96 heures		
o-Xylène (CAS 95-47-6)					
Aquatique					
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	0.78 - 2.51 mg/l, 48 heures		
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	5.59 - 11.6 mg/l, 96 heures		
Écotoxicité	Les composants de ce produit sont dangereux pour les organismes aquatiques.				
Effets sur l'environnement	Nocif pour les organismes aquatiques. Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de manipulation ou d'élimination peu professionnelle.				
oxicité aquatique Non disponi					
Persistance et dégradation	Non dispo	nible.			
Coefficient de partage Acétate de n-butyle Éthylbenzène Méthyl n-amylcétone Méthylisobutylcétone m-Xylène o-Xylène		1.78 3.15 1.98 1.31 3.2 3.12			

13. Données sur l'élimination du produit

Instructions pour l'élimination Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des

déchets autorisé. Ne pas laisser la substance

s'infiltrer dans les égoûts/les conduits d'alimentation en eau. Détruire conformément à

toutes les réglementations applicables.

Déchets des résidus / produits

non utilisés

Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).

Emballages contaminés

Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

TMD

Numéro ONU UN1263

Désignation officielle de

Peinture, Matière relative à la peinture

transport de l'ONU

Classe(s) de danger relatives au transport

Classe 3 Danger subsidiaire Ш Groupe d'emballage

Non disponible. Risques pour

l'environnement

Précautions particulières

pour l'utilisateur

Lire les instructions de sécurité, la FS et les procédures d'urgence avant de manipuler.

IATA

UN number UN1263

UN proper shipping name Paint, Paint Related Material

Transport hazard class(es)

3 Class Subsidiary risk Packing group Ш **Environmental hazards** No. **ERG Code** 3H

Special precautions for user Read safety instructions, MSDS and emergency procedures before handling.

Other information

Passenger and cargo

aircraft

Allowed.

Allowed. Cargo aircraft only

IMDG

UN number UN1263

UN proper shipping name

Transport hazard class(es)

Paint, Paint Related Material

3 Class Subsidiary risk П Packing group

Environmental hazards

Marine pollutant No. **EmS** F-E, S-E

Special precautions for user Read safety instructions, MSDS and emergency procedures before handling.

IATA; IMDG; TMD



15. Information sur la réglementation

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les Réglementation canadienne

produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le

Règlement sur les produits contrôlés.

Situation SIMDUT Contrôlé

Classification SIMDUT B2 - Liquides Inflammables

D2A - autres effets toxiques - TRÈS TOXIQUE D2B - autres effets toxiques - TOXIQUE

Nom de la matière : Pure Reflections NR Med Activ MSDS CANADA 12 / 13

Étiquetage SIMDUT





Inventaires Internationaux

Pays ou régionNom de l'inventaireEn stock (Oui/Non)*AustralieInventaire australien des substances chimiques (AICS)NonCanadaListe intérieure des substances (LIS)NonCanadaListe extérieure des substances (LES)OuiChineInventaire des substances chimiques existantes en ChineNon

(IECSC)

Europe EINECS (Inventaire européen des produits chimiques

commercialisés)

Europe Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS) Non Japon Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles Non

(ENCS)

Corée Liste des produits chimiques existants (ECL)

Nouvelle-Zélande Nouvelle-Zélande - Inventaire Non

Philippines Inventaire philippin des produits et substances chimiques

(PICCS)

États-Unis et Porto Rico Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi

réglementant les substances toxiques)

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Renseignements divers

Classification HMIS® Santé: 2*

Inflammabilité: 3 Danger physique: 0

2 44 2

Classements NFPA Santé: 2

Inflammabilité: 3 Instabilité: 0

Avis de non-responsabilité

Préparée par

et la meilleure expérience actuellement disponibles. Les renseignements contenus dans le présent document sont fondés sur des données jugées fiables et le fabricant rejette toute responsabilité encourue à la suite de leur utilisation ou de toute confiance placée sur ceux-ci. Les renseignements donnés sont conçus seulement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier désigné et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte. Ces renseignements de sécurité ne constituent pas une licence d'utilisation de ce produit telle que revendiquée par un brevet d'une tierce partie. Seul l'utilisateur doit finalement établir si une utilisation envisagée de ce produit transgresse un tel brevet et nécessite ainsi l'obtention des licences requises.

Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances

Non disponible.

Nom de la matière : Pure Reflections NR Med Activ PR80-QT Version n°: 01 Date de publication: 27-juillet-2015 Non

Non

Oui

Non